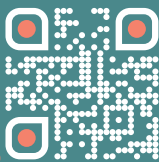


POUR L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE, DEMANDEZ VOTRE PASS !

Grâce au PASS, l'accès aux déchèteries d'Argelès-Gazost, Arrens-Marsous, Cauterets et Viella sera désormais réservé aux seuls habitants du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et aux professionnels y travaillant. En limitant aussi l'accès gratuit à 36 passages par an pour les particuliers, le PASS permettra de limiter l'impact des coûts d'exploitation pour les contribuables du territoire.

**OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024
POUR LES PARTICULIERS (1^{ER} juin pour les professionnels)**

Demandez dès à présent votre PASS sur CCPVG.FR



1 Remplissez le formulaire en ligne et téléchargez votre justificatif de domicile ou l'extrait Kbis pour les professionnels,



2 Validez vos informations envoyées sur votre boîte mail pour que nos services traitent votre demande,



3 Recevez votre PASS par mail ; à télécharger ou à photographier sur votre smartphone, ou à imprimer.

• Vous n'arrivez pas à remplir le formulaire en ligne ?

France services vous aide dans votre démarche ; prenez rendez-vous avec un conseiller ! (voir la liste sur ccpvg.fr)

• Vous n'avez pas de smartphone, ni d'imprimante ?

Commandez votre CARTE D'ACCÈS par courrier à : **Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves | PASS DÉCHÈTERIES | 1 rue St Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST**, en indiquant vos nom/prénom, votre adresse complète, votre numéro de téléphone et adresse mail si vous en avez une, accompagnée d'une copie de justificatif de domicile de moins de 12 mois (*attestation ou facture EDF, gaz, eau, assurance habitation*) ainsi qu'une enveloppe timbrée (*une seule carte d'accès est délivrée gratuitement par foyer*).

MODE D'EMPLOI DÉCHÈTERIE



Avant d'aller à la déchèterie

Je sépare les déchets pour faciliter le tri sur place,
Je ne jette pas les objets en bon état qui peuvent être donnés à une association.



En arrivant à la déchèterie

Je présente le PASS au gardien,
Je suis les consignes de l'agent dans le respect du règlement intérieur.



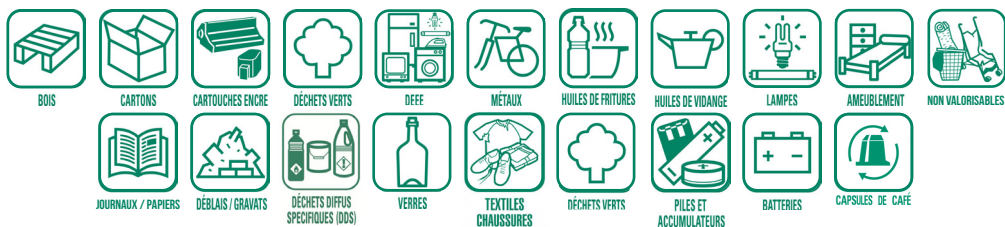
Dans les bennes

Je trie mes déchets selon les catégories indiquées sur la signalétique,
Je ne me penche pas et ne récupère aucun dépôt dans les bennes.

LES AGENTS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER ET VOUS ORIENTER. L'AIDE AU DÉCHARGEMENT N'EST PAS UNE OBLIGATION.

Les usagers sont invités à rester courtois avec les gardiens de déchèterie dans l'exercice de leur fonction - **Tout acte qui nuit à la dignité ou au respect d'un agent du service public constitue un outrage à agent passible d'une amende de 7500€** (Art. 433-5 du code pénal).

✓ Déchets admis en déchèterie ✓



✗ Déchets refusés ✗



Autres déchets refusés : Tri sélectif - cadavres d'animaux ou déchets anatomiques d'abattoirs - déchets contaminés - épaves de véhicules - cartouches de chasse et déchets explosifs - souches de toutes dimensions et branchages dont le diamètre dépasse 15 cm - matières non refroidies.

ARGELÈS-CAZOST

Du Lundi au Samedi

- 8h30 à 12h
- 13h30 à 17h45

ARRENS-MARSOUS

Lundi, Jeudi, Samedi

- 9h à 12h
- 13h30 à 17h15

CAUTERETS

Lundi, Mardi,
Vendredi, Samedi

- 9h à 12h
- 13h30 à 17h15

VIELLA

Du Mardi au Samedi

- 8h15 à 12h
- 13h30 à 17h45

Horaires des déchèteries.

Jeudi

- 9h à 12h

Merci de vous présenter à la déchèterie au moins 15 min avant l'heure de fermeture.

Informations et règlement sur ccpvq.fr